

INONDATIONS : STOP aux discours trompeurs !

Des inondations gravissimes ont atteint l'hiver dernier le Pas-de-Calais et ce qu'ont dû endurer les populations locales est une véritable épreuve et nous attachons de l'importance à la solidarité collective vis-à-vis des victimes de ces inondations.

Ailleurs sur le territoire régional, d'autres populations ont pu souffrir des conséquences d'inondations plus modestes par leur intensité, leur durée ou l'étendue des espaces et des bien concernés.

Or, notre association constate que, de nombreux mois après ces évènements, ce sont les mêmes discours récurrents de certains acteurs économiques et de nombreux élus qui reviennent et qui proposent comme principale voire comme unique réponse un curage des fossés et des rivières.

Pourtant, si certains réseaux hydrauliques ont pu souffrir dans certains cas d'un manque d'entretien (ce qui ne constitue pas du tout une vérité générale), ce sont aussi des milieux de vie extrêmement importants pour la flore et la faune sauvage et qui supportent diverses activités de loisirs, comme la pêche, qui doivent donc être respectés. Ils sont donc vulnérables à des interventions abusives.

Mais surtout, accentuer l'entretien des fossés et des rivières ne permettra en rien d'empêcher la réédition d'inondations aussi graves que celles que nous avons connues : ce sont des rapports officiels qui le constatent et qui l'affirment, établis par des personnes ayant les compétences scientifiques et techniques requises pour bien analyser et comprendre ce qui s'est passé ([Rapport « Mission de simplification du cadre législatif et réglementaire applicable à l'entretien des cours d'eau » de l'IGEDD sorti en mai 2024](#) ; cf. ci-dessous « Pour en savoir plus »).

S'en remettre au seul bon sens de la population n'est pas responsable pour gérer des questions hydrauliques qui répondent à un ensemble de mécanismes physiques complexes que peu de gens comprennent spontanément car la plupart des gens ne constatent que les épiphénomènes locaux sans les rattacher au fonctionnement global du bassin versant.

Certains élus ont affirmé que, en termes d'entretien des rivières, « on ne rattraperait pas ce qui n'a pas été fait pendant 30 ans » mais :

- il est totalement inexact d'affirmer que nos cours d'eau ont été à ce point abandonnés,
- leur entretien excessif, au-delà des impacts négatifs sur la biodiversité, peut aggraver l'intensité et l'importance des inondations en aval des travaux de curage ou d'entretien,
- en 30 ans, c'est surtout l'occupation des sols qui a changé : raréfaction des prairies dans lesquelles l'eau des pluies s'infiltrait, destruction de nombreuses haies qui freinaient le ruissellement, augmentation de la taille des parcelles qui le favorise, tassement des sols, imperméabilisation des sols par l'extension urbaine et les zones d'activité, nouvelles constructions dans des zones vulnérables...
- en 30 ans, le climat a également commencé sérieusement à changer et ce sont avant tout l'importance et l'intensité inédite des pluies qui ont causé ces inondations gravissimes.

En conséquence, notre association fait appel au sérieux des acteurs économiques et des élus locaux et nationaux pour que des dispositions à la hauteur des enjeux soient adoptées et mises en œuvre. Et il faudra sans doute des dizaines d'années pour réaliser intégralement un programme de mesures véritablement capable de réduire le risque de façon significative.

Car il nous faut simultanément :

- à l'échelle planétaire et locale, réduire l'impact délétère de nos activités humaines sur le climat (et donc bien sûr réduire nos productions de gaz à effet de serre (GES) de multiples façons),
- localement, nous adapter à un risque accru d'inondations en combinant la mise en œuvre d'un panel d'actions :

- 1) sauver les prairies et les haies qui subsistent, tout particulièrement sur toutes les pentes des bassins versants des vallées (et donc soutenir l'élevage à l'herbe),
- 2) restaurer une meilleure qualité des sols (plus de matière organique, etc.) afin qu'ils soient davantage filtrants et que le ruissellement et le risque de coulées de boue dévastatrices soient également réduits,
- 3) éviter de construire de nouvelles maisons ou autres équipements dans des secteurs potentiellement vulnérables,
- 4) poursuivre la création de zones d'expansion de crues et de sur-inondations là où les enjeux locaux le permettent,
- 5) réduire la vulnérabilité du bâti installé dans des secteurs potentiellement inondables en combinant différents modes d'action (aménagement intérieur des maisons, protection rapprochée de certaines d'entre-elles ou de quartiers entiers, délocalisation de certains immeubles voire de quartiers...) et en actionnant des mécanismes de solidarité à destination des personnes concernées,
- 6) accentuer notre capacité collective à gérer les situations de crise, en renforçant encore l'efficacité des services de secours (pompiers...) et en améliorant la culture du risque au sein de la population et des élus.

Amoindrir la gravité des dommages des inondations à venir – qui se reproduiront – suppose donc d'agir bien plus largement que de curer des fossés ou de supprimer des embâcles dans des rivières, ces dernières actions ne pouvant avoir au mieux que des influences bénéfiques locales et limitées et pouvant même aggraver la situation de secteurs situés en aval si elles conduisent à accélérer la circulation de l'eau vers des zones vulnérables à fort enjeu.

Accélérer la vitesse d'évacuation des eaux vers l'aval n'est une option sans risque que lorsqu'on se situe dans l'extrême aval des cours d'eau et que l'évacuation des eaux a lieu dans la mer. D'une façon générale, il convient au contraire de ralentir les écoulements, de favoriser les infiltrations, partout où c'est possible.

Pour en savoir plus :

Quelques pages du site de l'Office Français de la Biodiversité sur le mécanisme des inondations

<https://www.ofb.gouv.fr/questions-reponses-sur-les-inondations>

Rapport « Mission de simplification du cadre législatif et réglementaire applicable à l'entretien des cours d'eau » de l'IGEDD sorti en mai 2024.

<https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/mission-de-simplification-du-cadre-legislatif-et-a4019.html>

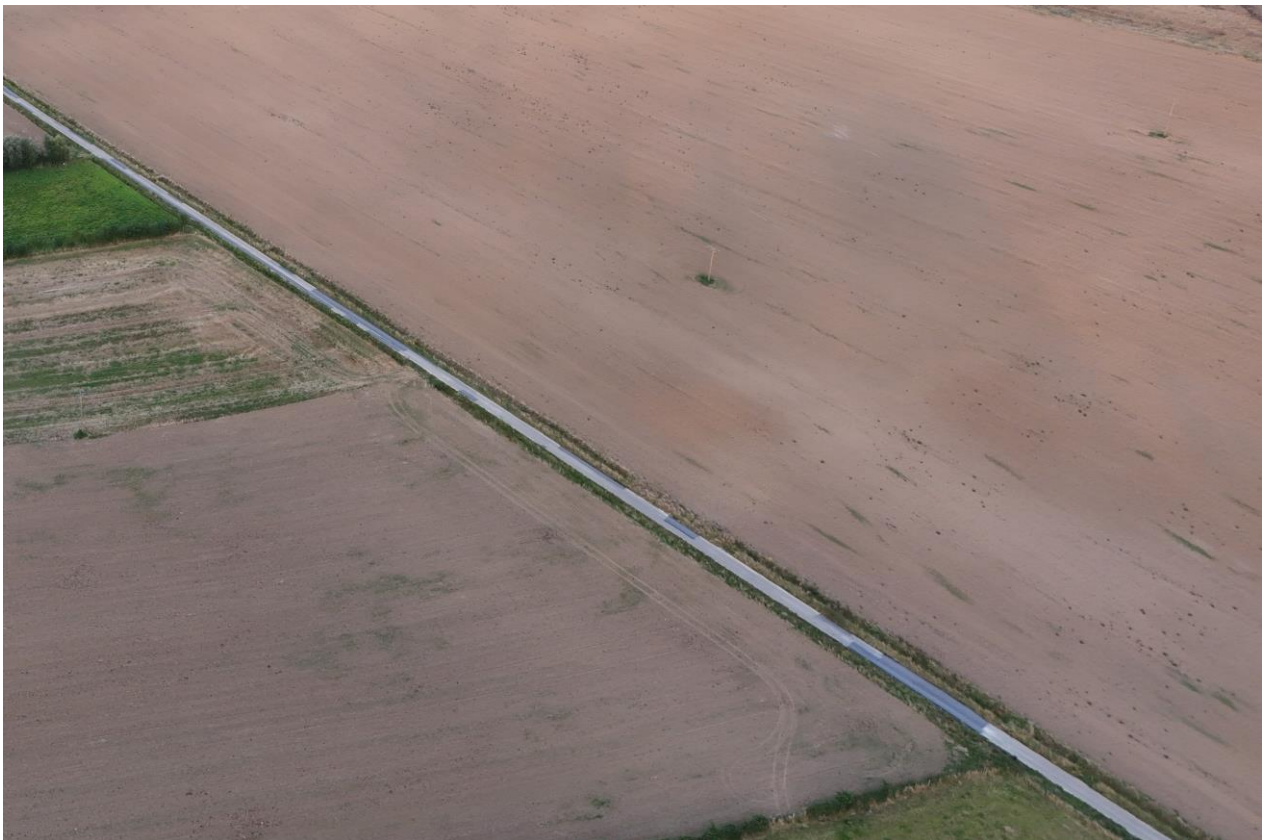
Ce rapport précise en page 7 : « **le manque d'entretien des réseaux hydrauliques permettant l'évacuation des eaux vers la mer n'a pas été la cause des inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais**. Le facteur déclenchant en est en effet l'ampleur des précipitations, avec des cumuls atteignant près de 800 mm sur les deux derniers mois de l'année 2023, causant des crues dépassant très largement les niveaux centennaux. Ces cumuls ont très largement excédé les capacités des ouvrages de protection contre les crues, même quand ils sont parfaitement entretenus, ceux-ci étant le plus souvent, et logiquement, dimensionnés pour des épisodes d'occurrence inférieure à une crue cinquantennale. »

Plaquette « la gestion régulière des cours d'eau au service de la prévention des inondations » de l'Agence de l'eau Artois Picardie

https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/plaquette_gestion_reguliere_cours_eau_service_inondations_web.pdf

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Situés à quelques kilomètres l'un de l'autre, ces deux types de paysages agricoles sont inégalement protecteurs vis à vis des inondations et des coulées de boues : un secteur avec de nombreuses prairies permanentes accompagnées d'un magnifique réseau de haies d'une part *versus* un secteur avec de grandes parcelles de cultures et des haies rares et parfois « atrophiées » d'autre part.



Versant nord de la basse vallée d'Authie (août 2024). © Thierry Rigaux

Les vastes secteurs de prairies permanentes et les secteurs de zones humides non urbanisées du fond de la vallée d'Authie constituent des zones d'expansion de crues précieuses sur le plan hydraulique et d'un intérêt écologique (ornithologique notamment) exceptionnel. Il convient de les conserver et de soutenir les activités d'élevage à l'herbe qui les utilisent de façon extensive.



En amont de Nampont-Saint-Martin/Nempont-Saint-Firmin (80/62), mars 2024, © Thierry Rigaux



En amont de Nampont-Saint-Martin/Nempont-Saint-Firmin (80/62), mars 2024, © Thierry Rigaux



Entre Nampont-Saint-Martin (80) et Tigny-Noyelles (62), mars 2024 © Thierry Rigaux

NB : les photos ci-dessus peuvent être réutilisées librement en mentionnant leur auteur. En cas de nécessité, l'auteur peut les mettre à disposition avec une meilleure résolution.